

# Assemblée générale ordinaire des adhérents au plan Gan Retraite PERP du 18 octobre 2018

## Sommaire

---

<b>OUVERTURE</b>	<b>2</b>
Bruno BOUNIOL	2
<i>Président du Conseil d'Administration du PERP</i>	2
<b>Le Comité de surveillance</b>	<b>3</b>
Bruno BOUNIOL	3
<i>Président du Conseil d'Administration du PERP</i>	3
<b>Les chiffres clés</b>	<b>4</b>
Bruno BOUNIOL	4
<i>Président du Conseil d'Administration du PERP</i>	4
<b>Présentation des comptes annuels du PERP / Rapport des Commissaires aux Comptes</b>	<b>5</b>
Bruno BOUNIOL	5
<i>Président du Conseil d'Administration du PERP</i>	5
<b>Approbation du budget prévisionnel pour 2019</b>	<b>6</b>
<b>Questions diverses</b>	<b>6</b>

## Ouverture

---

Bruno BOUNIOL

*Président du Conseil d'Administration du PERP*

*La séance est ouverte à 15 heures 15.*

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée Générale des adhérents au PERP Gan Retraite.

### *Conditions de quorum et de délibérations :*

Selon l'article 27 des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si mille adhérents ou un trentième des adhérents au moins sont présents ou représentés. Si, lors de la première convocation, l'Assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde assemblée est convoquée. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de ses adhérents présents ou représentés.

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire, les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

### *Pouvoirs*

Pour la présente Assemblée Générale Ordinaire :

- ~~2837~~ adhérents ont donné pouvoir au Président ou à un mandataire.
- 3 adhérents sont présents.

Le nombre d'adhérents au PERP étant de 2 424, le quorum n'est pas atteint ( $1/30^{\text{ème}} = 81$  adhérents) sur première convocation. L'Assemblée Générale cesse donc immédiatement pour se réunir sur deuxième convocation.

*La séance est suspendue quelques instants.*

Aucune condition de quorum n'étant alors nécessaire, cette nouvelle Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

### *Sommaire*

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

- Présentation du Comité de surveillance ;
- Approbation des comptes 2017 du plan « Gan Retraite Perp » après examen du rapport du commissaire aux comptes ;
- Approbation du budget prévisionnel pour 2019 ;
- Questions diverses.

## Le Comité de surveillance

---

*Bruno BOUNIOL*

*Président du Conseil d'Administration du PERP*

Membres désignés par le Conseil d'administration du RIP :

- Bruno BOUNIOL
- Elie EL HAWA

Membres élus par l'Assemblée Générale représentant les adhérents à Gan Retraite PERP :

- Christelle LORENZON
- Olivier FALLA-ETZOL
- Jean-Jacques DESPRES
- Amédée MENARD
- François-Frédéric DUCOS



## Les chiffres clés

---

*Bruno BOUNIOL*

*Président du Conseil d'Administration du PERP*

### *Portefeuille en 2017*

2 424 contrats sont comptabilisés, soit 937 contrats Réseau Gan Patrimoine et 1 487 contrats Réseau Gan Prévoyance.

### *Cotisations*

Au 31 décembre 2017, le montant des cotisations de retraite s'élève à 6 454,87 K€. La prime moyenne annuelle globale s'élève à 2 050 euros (2 727 euros pour le réseau Gan Patrimoine et 1 708 euros pour le réseau Gan Prévoyance).

Le taux de participation aux bénéfices pour 2017 est de 1,80 %.



# Présentation des comptes annuels du PERP / Rapport des Commissaires aux Comptes

---

*Bruno BOUNIOL*

*Président du Conseil d'Administration du PERP*

## 1) Compte de résultat au 31 décembre 2017

Le compte de résultat s'établit à 6 535 040 euros, décomposés en charges et en produits :

### *Charges*

Les charges se décomposent comme suit :

- charges des sinistres à zéro, soit 110 736 euros ;
- charges des provisions à 6 110 974 euros ;
- participation aux résultats, soit 83 096 euros ;
- frais d'acquisition et d'administration à 208 232 euros ;
- charges des placements à 2 834 euros ;
- autres charges techniques à 51 euros ;
- ajustement ACAV (moins-values), soit 19 117 euros ;
- un résultat technique à zéro.

### *Produits*

Concernant les produits, il est comptabilisé 6 341 215 euros de primes, 28 252 euros de produits de placements et 165 573 euros au titre de l'ajustement ACAV.

## 2) Bilan du plan au 31 décembre 2017

Le bilan s'établit à 10 862 323 euros pour l'exercice 2017.

A l'actif, il est comptabilisé :

- - 74 114 euros pour le capital souscrit non-appelé ou compte de liaison siège ;
- 6 072 983 euros pour les placements ;
- 539 308 euros pour les créances ;
- 605 543 euros pour les autres actifs ;
- 2 426 378 euros pour les comptes de régularisation de l'actif.

Le passif se compose de :

- des capitaux propres à zéro ;
- 1 029 591 euros de provisions techniques ;
- 6 072 983 euros pour les engagements libellés en unités de compte ;
- 3 759 749 euros pour les autres dettes ;
- des comptes de régularisation du passif à zéro.

### **Bruno BOUNIOL**

Le Commissaire aux Comptes du PERP a rendu son rapport sur les comptes 2017 qui vous ont été présentés. Ce rapport certifie que, sous cette réserve, ces comptes sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères.

**Première résolution**

*L'Assemblée générale, après présentation des comptes du plan « Gan Retraite Perp » pour l'exercice 2017 et du rapport du commissaire aux comptes, approuve ces comptes.*

*La résolution est approuvée à l'unanimité.*

## Approbation du budget prévisionnel pour 2019

---

Il est proposé les prévisions suivantes pour l'exercice 2019 :

- produits, d'un montant de 24 000 euros pour les droits d'entrée ;
- charges, d'un montant de 113 8635 euros, dont 4 02 300 euros pour les honoraires du Commissaire aux Comptes, 1 435 euros de provisions d'étude actuarielle, 3 000 euros de frais de déplacement et ITP, et 5 400 euros pour les Assemblées Générales.

**Deuxième résolution**

*L'Assemblée générale, après présentation par le Comité de surveillance du plan du budget prévisionnel pour l'exercice 2019, approuve ce budget et, conformément à l'article 23 des statuts, autorise le Comité à engager les dépenses indispensables au-delà des montants prévus, dans la limite de 5 000 euros.*

*La résolution est approuvée à l'unanimité.*

**Troisième résolution**

*L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires.*

*La résolution est approuvée à l'unanimité.*

## Questions diverses

---

*Aucune question diverse n'est posée.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 17.*